

0136840

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 510 016 euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB GP 01 - 041
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
SIREN 437 558 893 RCS PARIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance
Séance du 16 juillet 2008

L'an deux mil huit, le 16 juillet à 14 heures 30, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social de la société, sur convocation de Monsieur François Baubeau, Président du Conseil de Surveillance, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance du 19 mars 2008
- 2/ Démission du Vice-Président et d'un membre du Conseil de Surveillance
- 3/ Nomination du Vice-Président
- 4/ Revue de portefeuille au 30 juin 2008
- 5/ Présentation du rapport d'activité du Directoire - 1^e et 2^e trimestres 2008
- 6/ Présentation du rapport annuel sur les conditions d'exercice des missions et des fonctions des RCCI pour l'exercice 2007
- 7/ Nomination de nouveaux membres du Directoire
- 8/ Questions diverses

Sont présents

- Monsieur François Baubeau, Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Jean Duhau de Berenx, membre du Conseil de Surveillance
- Natixis Private Equity, représentée par Monsieur Pierre Hervé, membre du Conseil de Surveillance

Assistent également à la réunion

- Monsieur Amédée Nicolas, Président du Directoire
- Monsieur Eric Aveillan, Directeur Général
- Monsieur Fabien Filliette, Secrétaire Général, en qualité de secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

2. Démission du Vice-Président et d'un membre du Conseil de Surveillance

Monsieur François Baubeau informe les membres du Conseil de la démission de Messieurs Michel Bouissou et Jean-Louis Delvaux de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance et pour ce dernier de ses fonctions de Vice-Président.

Le Conseil prend acte de ces démissions et remercie Messieurs Bouissou et Delvaux pour leur contribution aux travaux du Conseil.

3. Nomination du Vice-Président

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Jean Duhau en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, pour la durée restant à courir de son mandat de conseiller.

Monsieur Jean Duhau remercie le Conseil pour la confiance qu'il lui témoigne et déclare accepter la fonction qui vient de lui être confiée et n'être frappé d'aucune incapacité, incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui en interdire l'exercice.

.....

7. Nomination de nouveaux membres du Directoire

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de compléter le Directoire et de nommer deux nouveaux membres :

- Monsieur Paul Moutinho, demeurant 4 avenue Louise de Bettignies, Colombes (92700),
- Monsieur Jacques Spicq, demeurant 3 rue des Bossettes, Les Portes en Ré (17880),

pour la durée restant à courir du mandat des deux autres membres du Directoire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Messieurs Moutinho et Spicq ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient les fonctions de membre de Directoire, qu'ils satisfaisaient à la limitation requise par la Loi concernant le cumul du nombre de sièges de membre du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général de sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'ils n'étaient frappés d'aucune incapacité, incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de leur en interdire l'exercice et qu'ils satisfaisaient à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Les Membres du Directoire ne recevront aucune rémunération au titre de cette fonction.

.....

De tout ce que dessus, il a été extrait le présent procès-verbal fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 8 août 2008 en deux exemplaires originaux


COPIE
CERTIFIÉE CONFORME